

LUTTE CONTRE LES TRAFICS ILLICITES

Les mesures prises par le Royaume pour contenir la propagation de la Covid-19, notamment la fermeture des frontières et le confinement, ont eu des répercussions considérables sur les trafics illicites de marchandises et de drogues qui ont été ralenties de manière notable. Cependant, le mouvement des médicaments et des fournitures médicales illicites, particulièrement ceux utilisés dans le cadre de la pandémie Covid-19, a par contre considérablement augmenté.

Face à la recrudescence de ce trafic et des différentes autres formes de fraude, l'ADII ne cesse de développer ses moyens humains et matériels dédiés au contrôle et d'intensifier ses efforts conjoints avec les organismes nationaux et internationaux concernés pour prévenir et lutter contre ces phénomènes.



LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE

En 2020, les services douaniers à travers le Royaume ont saisi diverses marchandises dont la valeur est estimée à 242 MDH (hors stupéfiants et moyens de transport), contre 585 MDH en 2019. Cette baisse est due, d'une part aux effets de la pandémie de la , et d'autre part au renforcement des contrôles au niveau des dépôts de stockage des marchandises de contrebande. Par ailleurs, les 24 interventions de la Brigade Nationale des Douanes (BND), opérées sur les axes routiers et dans des dépôts, ont quant à elles été soldées par la saisie de marchandises d'une valeur de 70,1 MDH.





LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS ET CIGARETTES

Le taux de pénétration des cigarettes de contrebande sur le marché national au titre de l'année 2020 est de 1,37%, contre 5,23% en 2019 et 3,73% en 2018, selon les résultats de la 7^{ème} étude de prévalence des cigarettes de contrebande. Ce résultat, remarquable et sans précédent depuis la première étude menée en 2014, est le fruit

des efforts consentis par la douane, la police, la Gendarmerie Royale, les Forces Armées Royales et les Forces Auxiliaires ainsi que les opérateurs économiques concernés, dans le but de lutter contre la contrebande de cigarettes et de réprimer tout agissement frauduleux en la matière.

Saisies de stupéfiants et cigarettes

En 2020

CANNABIS



87 TONNES

de résines de cannabis contre
119 en 2019

CIGARETTES



3 MILLIONS D'UNITÉS

de cigarettes contre
13,5 en 2019

DROGUES DURES



59 KG

de drogues dures contre
63 grammes en 2019

COMPRIMÉS PSYCHOTROPES



80 000 UNITÉS

de comprimés psychotropes contre
680 000 en 2019

MAASSEL



35 TONNES

de maassel

LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DEVISES ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT

3 491 est le nombre de déclarations de devises enregistrées au niveau des différents bureaux frontaliers contre 10 056 déclarations en 2019, pour un montant global en devises équivalent à 532 MDH.

En matière d'infractions de change, les saisies de devises opérées au niveau du contrôle des voyageurs ont atteint 40,6 MDH contre 129,9 MDH en 2019.

LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

Au-delà des risques inhérents aux produits contrefaits pour le consommateur, la contrefaçon impacte très largement l'économie nationale, le développement des entreprises et les emplois qu'elles génèrent. Dans leur lutte contre ce fléau, les services douaniers ont

saisi 939 000 articles contrefaits en 2020. Quant aux demandes de suspension de mise en libre circulation des marchandises soupçonnées être contrefaites, 621 demandes ont été prises en charge contre 689 en 2019.

LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES SACS EN PLASTIQUE

En 2020, les services douaniers ont saisi 56 tonnes de sacs en plastiques de contrebande, 21 machines de production de sachets en plastique ainsi que 6 500 Kg de granulés. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la loi 77-15, la quantité des saisies opérées par la Douane a atteint 263,2 tonnes. Par ailleurs, les perquisitions effectuées au cours de cette année ont permis de démanteler plusieurs unités de production clandestines.

ACCOMPAGNEMENT DES OPERATEURS DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION DE L'INFORMEL AU SECTEUR FORMEL

Suite à la fermeture des postes frontaliers de Bab Sebta et de Bab Mellilia, la douane a veillé à l'accompagnement des opérateurs des régions de l'oriental et du nord-ouest pour leur conversion vers le formel. A cet effet, des réunions de sensibilisation et des sessions de formation ont été organisées pour mener à bien cette opération.

Cet accompagnement s'est soldé par l'insertion sur BADR de 479 nouvelles sociétés sises à Nador et 147 installées dans la zone de Tétouan-Fnideq.

